

Appel à candidatures pour investir un “Atelier d’artiste éphémère”

Pour qui ?

Artistes plasticiens, sculpteurs, peintres, artisans d’art ou associations d’art plastiques.

Projet

La première édition durant l’été 2018 ayant été une réussite et les sollicitations étant nombreuses, la Ville de Gap, renouvelle le projet des ateliers éphémères.

Un certain nombre de commerces étant actuellement vacants, et dans l’idée de pratiquer votre art dans un lieu y étant dédié et à proximité du public, la Ville de Gap, vous propose d’occuper un local commercial mis à votre disposition gratuitement en centre ville afin d’y installer, pendant la période estivale, un atelier éphémère.

Un lieu de travail mais aussi de partage et de convivialité. Des “ateliers d’art” qui susciteraient l’intérêt du public qui pourrait venir vous rencontrer afin de créer du lien, découvrir vos pratiques, et qui permettraient également de mettre en avant un savoir-faire ainsi qu’une visibilité publique.

D’autre part, afin rendre le projet encore plus vivant et attrayant vous devrez également investir le domaine public pour des performances, des démonstrations ou autres. Vous pourrez également être force de proposition pour un événement rassemblant les artistes des ateliers éphémères.

Conditions

Les artistes ou associations devront :

- Installer leur atelier pour 1 ou 2 mois complets (juillet/août) selon des conditions d’ouverture établies par convention.
- Participer aux événements hors les murs.
- Etre force de proposition pour des interventions ponctuelles sur le domaine public.
- Ne pourront pas utiliser le local à des fins commerciales (tout artiste souhaitant réaliser des ventes devra être en conformité avec la Maison Des Artistes et déclarer ses ventes).

- Un ou plusieurs artistes pourront partager un local dans la limite de l'espace disponible.

d'autre part la Ville de Gap,

- Signe et prend en charge un bail précaire avec le propriétaire du local.
- Propose une convention d'occupation de mise à disposition gratuite à un artiste ou une association d'arts plastiques.
- Prend en charge la communication.

Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez occuper un local au mois de juillet et/ou août 2019 merci d'envoyer un dossier complet de candidature à la direction de la culture de la Ville de Gap qui devra comprendre :

- Une lettre de motivation précisant votre intérêt pour un espace de travail, présentant votre démarche artistique et professionnelle, formulant vos attentes et vos propositions de présentation. Spécifier la période qui vous intéresse (2 mois/ 1 mois : juillet ou août).
- Un portfolio présentant vos différents travaux (15 visuels max et un par personne si vous êtes plusieurs).
- Un CV (incluant les coordonnées postales, téléphoniques et email / un par personne si vous êtes plusieurs).

Date limite de dépôt : 15 mai 2019

Renseignements au 04.92.53.25.22.

